

Motion du 10 mars 2021 de Mmes et MM. Nicolas Ramseier, Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Alia Meyer, Patricia Richard, Brigitte Studer et Marie-Agnès Bertinat: «Pour que les travaux de commissions entrent pleinement dans le XXI^e siècle».

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- même dans les situations de crise, il ressort des éléments positifs. La pandémie de Covid-19 que nous traversons aujourd'hui a mis en valeur la capacité qu'a notre société d'effectuer certaines réunions et travaux en télétravail et cela sans avoir d'impact significatif sur la qualité du travail;
- de plus, le télétravail permet de réduire les déplacements, qui portent eux souvent un coût climatique, financier et de temps;
- dernièrement, le télétravail permet aux conseillers municipaux de mieux organiser leur temps et donc contribue à rendre la fonction moins contraignante et plus accessible,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à rendre permanente la possibilité d'assister aux commissions par télétravail;
- à explorer la question de la garantie du secret de commission et de la protection des données, afin de savoir s'il est nécessaire de demander aux commissaires de se connecter uniquement depuis la Suisse, ou si le télétravail en commission depuis le sol étranger est permis.